



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 23 février 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 15 février 2012		
Date d'affichage 15 février 2012		
Objet de la délibération <i>Direction des Finances – Service Finances – Reprise anticipée du résultat 2011 – Budget communal</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 32		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille douze, le vingt-trois février deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, CHAOUCHÉ Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

BOUBEKER Patrick donne procuration à ACROSSE Paul,
LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges.

Absent :

GUERRUCCI Alberto

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 31 mars, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos, et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2011 au budget primitif 2012.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT l'état de reprise anticipée du résultat visé par le trésorier faisant ressortir un excédent de 1 687 728,99 €,

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter la somme de 1 487 025,03 € à la section d'investissement et de maintenir 200 703,96 € en section de fonctionnement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACCEPTÉ** la reprise anticipée du résultat 2011, conformément à la fiche de calcul ci-jointe et l'état des restes à réaliser ci-annexés.

- **DECIDE** d'affecter le résultat prévisionnel de 2011 soit 1 687 728,99 € ainsi qu'il suit :

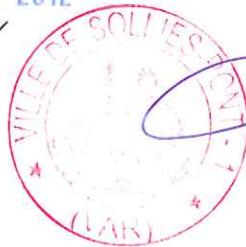
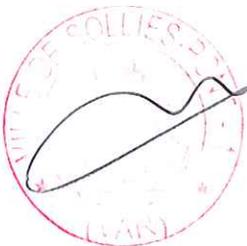
- 1 487 025,03 € au compte 1068 en section d'investissement,
- 200 703,96 € au compte 002 en section de fonctionnement.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

28 FEV. 2012
07 MARS 2012



COMMUNE DE SOLLIES-PONT

REPRISE DU RESULTAT 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>
Exercice	14 360 951,25	13 547 750,44
Excédent reporté	874 528,18	
<u>TOTAL cumulé</u>	15 235 479,43	13 547 750,44

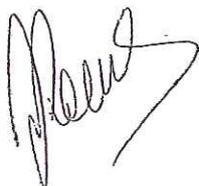
SOLDE FONCTIONNEMENT **1 687 728,99**

SECTION D'INVESTISSEMENT

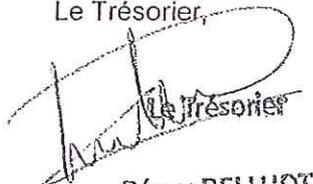
<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>
Exercice	5 542 844,61	5 039 235,53
Restes à réaliser	418 337,00	773 846,00
Déficit reporté 10		1 635 125,11
<u>TOTAL</u>	5 961 181,61	7 448 206,64
Déficit de l'exercice (hors Restes à réaliser)		-1 131 516,03 c/001
BESOIN DE FINANCEMENT		1 487 025,03 c/1068
GLOBAL avec Restes à Réaliser)		
Excédent ordinaire à reporter		200 703,96 c/002

Fait à SOLLIES-PONT, le 30 janvier 2012

Certifié conforme,
P/Le Maire,
D.RAVINAL
Adjte au Budget



Certifié conforme,
Le Trésorier,

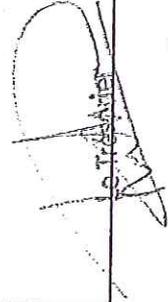


Le Trésorier
Rémy BELLUOT

30300 - COM SOLLIES PONT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 278 299,61	14 818 929,50	23 097 229,11
Titres de recettes émis (b)	5 551 939,32	14 678 282,35	20 230 221,67
Réductions de titres (c)	9 094,71	317 331,10	326 425,81
Recettes nettes (d = b - c)	5 542 844,61	14 360 951,25	19 903 795,86
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 278 299,61	14 818 929,50	23 097 229,11
Mandats émis (f)	5 039 235,53	13 829 719,31	18 868 954,84
Annulations de mandats (g)	0,00	281 968,87	281 968,87
Dépenses nettes (h = f - g)	5 039 235,53	13 547 750,44	18 586 985,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	503 609,08	813 200,81	1 316 809,89
(h - d) Déficit			

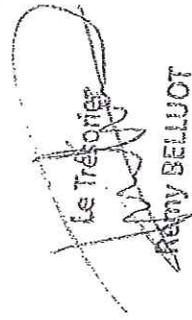


R. BELLUD

30300 - COM SOLLIES PONT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2010	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2011	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2011
I - Budget principal					
Investissement	-1 635 125,11	0,00	503 609,08	0,00	-1 131 516,03
Fonctionnement	2 413 212,29	1 538 684,11	813 200,81	0,00	1 687 728,99
TOTAL I	778 087,18	1 538 684,11	1 316 809,89	0,00	556 212,96
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU - SOLLIES PONT					
Investissement	-42 003,05	0,00	178 470,46	0,00	136 467,41
Fonctionnement	101 804,99	0,00	521 006,18	0,00	622 811,17
Sous-Total	59 801,94	0,00	699 476,64	0,00	759 278,58
ASST - SOLLIES PONT					
Investissement	153 829,15	0,00	238 581,41	0,00	392 410,56

Le Trésorier

 RÉMY BELLUOT

ÉTAT DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

RECETTE

COMPTE	LIBELLES		MONTANT
020	1323	Admin. générale de la collecti	
72	1322	Subv.équipement nt département	16 999,00
313	13251	Aide au secteur locatif	
313	1341	Subv.équipement nt. regions	255 000,00
322	13251	Propreté urbaine	
322	13251	Subv invest non tran GFP de ra	51 500,00
322	13251	D.G.E.	
322	13251	Subv invest non tran GFP de ra	3 207,00
324	1321	Aides au commerce	
324	1321	Subv.équipement n t Etat & et.	61 630,00
TOTAL			26 000,00
			418 337,00

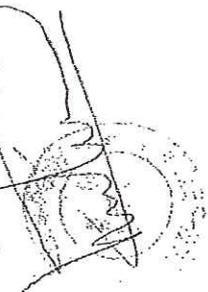
Etat arrêté à la somme de : Quatre cent dix huit mille trois cent trente sept euros.

Fait à Solliès-Pont le 06 janvier 2012

Le Maire,
Docteur André GARRON



Le Trésorier,
Rémy BELLUOT



ETAT DES RESTES A REALISER 2011/2012
INVESTISSEMENT DEPENSES

Fonction	Nature	Opération	Libellé	Libellé 2	Montant
020	205	1	Admin. générale de la collecti	Concessions & droits sim.,brev	89 336,00
020	2031		Admin. générale de la collecti	Frais d'études	38 261,00
025	2031		Aides aux associations	Frais d'études	29 112,00
Total chapitre 20					156 709,00
824	2042	2	Autres opérations d'aménageme	Subventions d'équip.aux pers	11 664,00
94	2042	2	Aides au commerce	Subventions d'équip.aux pers	9 885,00
Total chapitre 204					21 549,00
020	2184		Admin. générale de la collecti	Mobilier	314,00
020	2188		Admin. générale de la collecti	Autres	5 030,00
024	2188		Fêtes & cérémonies	Autres	3 690,00
212	2184		Ecoles primaires	Mobilier	1 124,00
251	2182		Hébergement et restauration sco	Matériel de transport	16 448,00
421	2188		Centre de loisirs	Autres	734,00
813	2188		Propreté urbaine	Autres	2 267,00
821	2188		Equipements annexes de voirie	Autres	28 346,00
822	2112		Voirie communale et routes	Terrains de voirie	27 612,00
822	2115		Voirie communale et routes	Terrains batis	3 500,00
822	2188		Voirie communale et routes	Autres	7 688,00
824	2115		Autres opérations d'aménagement	Terrains batis	93 400,00
Total chapitre 21					190 153,00
026	2313		Cimetières & pompes funèbres	Constructions	79 483,00
112	2315		Police municipale	Instal. matériel & outillage t	14 586,00
314	2313		Cinéma et autres salles de spectacle	Constructions	10 995,00
813	2315		Propreté urbaine	Instal. matériel & outillage t	67 384,00
822	2315		Voirie communale et routes	Instal. matériel & outillage t	232 987,00
Total chapitre 23					405 435,00
TOTAL GENERAL					773 846,00

Arrêté le présent état à la somme de : Sept cent soixante treize mille huit cents quarante six euros.

Fait à Solliès-Pont le 4 janvier 2012

Le Maire,

Danièle RAVINAL, Adjointe au Budget



Le Trésorier,

Le Trésorier
Remy BELLUOT



